

BUDGET PRIMITIF

2020

NOTE DE SYNTHÈSE

Ville de Balma
8 Allée de l'Appel du 18 juin
1940 – BP 33256
31132 BALMA
Téléphone : 05.61.24.92.92
Fax : 05.61.24.52.93
Site : www.mairie-balma.fr

Sommaire

PREAMBULE	3
ARTICLE 1 – SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2020	3
ARTICLE 2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
3.1- Recettes de fonctionnement	4
3.2 – Dépenses de fonctionnement	6
ARTICLE 4 – SECTION D'INVESTISSEMENT	9
4.1 – Recettes d'investissement.....	9
4.2 – Dépenses d'investissement	10
ARTICLE 5 – COMPARATIF BP 2019 – BP 2020 / BUDGET PRINCIPAL	11
ARTICLE 6 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT	12
ARTICLE 7 – BUDGET ANNEXE ALAE.....	12

PREAMBULE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020.

Le budget 2020 s'organise autour de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale, du maintien des taux de la fiscalité, de la préservation de la capacité d'autofinancement et de la poursuite des investissements.

ARTICLE 1 – SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2020

→ Le budget primitif global pour l'exercice 2020 s'élève à 35 934 502.41 €

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	23 615 081.95 €	23 615 081.95 €
Section d'investissement	12 319 420.46 €	12 319 420.46 €
TOTAL	35 934 502.41 €	35 934 502.41 €

Le budget de fonctionnement permet à la Ville d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

3.1- Recettes de fonctionnement

Elles comprennent des produits de fonctionnement courant stricts et des atténuations de charges. Les premiers comprennent les impôts et taxes (contributions directes, impôts indirects), les dotations et participations (DGF, compensations fiscales et participations diverses) et les autres produits de fonctionnement courant (produits des services et de gestion). Les seconds correspondent principalement à des remboursements de charges salariales.

Malgré une légère hausse des recettes fiscales liée à la croissance des bases fiscales par les services de l'Etat, les recettes réelles de fonctionnement de la Ville sont en baisse : - 4.59 % par rapport au CA 2019.



Les recettes de fonctionnement 2020 s'élèvent à 23 615 081.95 €

- Les produits des services, domaines et ventes diverses - Chapitre 70

Il s'agit des produits des services, notamment : entrées piscine municipale, cantine scolaire, centres de loisirs, halte-garderie, redevance issue de l'occupation du domaine public.

Une évolution des tarifs municipaux tenant compte de l'inflation.

→ Le montant de ces produits s'élève à 1 487 740 €

- Les impôts et taxes – Chapitre 73

→ Le montant des produits issus des impôts et taxes s'élève à 13 500 537 €.

Les recettes fiscales attendues

	Bases 2020 prévisionnelles	Taux 2020	Produit attendu
Taxe d'habitation	34 124 000	7,43 %	2 535 413 €
Foncier bâti	31 016 000	10,96 %	3 399 354 €
Foncier non bâti	98 100	72,83 %	71 446 €
		TOTAL	6 006 213 €

Les taux du foncier bâti et non bâti restent inchangés pour la 7^{ème} année consécutive.
Le taux de taxe d'habitation est figé à celui de 2019.

L'attribution de compensation

→ Le montant de l'attribution de compensation est de 6 144 324 €, soit 84 700 € de moins qu'en 2019.

La Dotation de Solidarité Communautaire

Un versement au profit des communes membres est effectué par les groupements soumis aux régimes de la taxe professionnelle unique ou de la taxe professionnelle de zone. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité.

→ Un montant de 185 000 €

Les autres taxes : la taxe locale sur la publicité extérieure, la taxe additionnelle sur les droits de mutations, les droits de place du marché de plein vent, la taxe sur les pylônes électriques.

→ Un montant de 1 165 000 €

▪ Les dotations et participation – Chapitre 74

→ Un montant global de 2 379 651 €

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Une baisse progressive :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF de l'année	1 500 252 €	1 188 100 €	892 642 €	637 157 €	579 164 €	515 190 €	438 241 €
Perte de l'année vs A-1	-94 762 €	-312 152 €	-295 458 €	-255 485 €	-57 993 €	-92 164 €	-76 949 €
Perte de l'année vs 2013	-94 762 €	-406 914 €	-702 372 €	-957 857 €	-1 015 850 €	-1 108 014 €	-1 184 963 €
Perte cumulée depuis 2013	-94 762 €	-501 676 €	-1 204 048 €	-2 161 905 €	-3 177 755 €	-4 285 769 €	-5 470 732 €

Les autres participations et dotations, notamment : dotation des titres sécurisés (2 dispositifs de recueil), contrat enfance jeunesse, contrats aidés, participation des établissements scolaires pour la piscine, compensation de la fiscalité.

→ Un montant global de 1 941 410 €

- Les atténuations de charges – Chapitre 013

→ Le montant des remboursements de charges de personnel pour maladie, invalidité, accident de travail est estimé à 73 000 € en 2020.

- Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75

Principalement, les produits issus des locations de salles municipales et les loyers perçus de l'association la Planète Bleue.

→ Un montant de 96 000 €

- Les produits financiers – Chapitre 76

Dettes récupérables de Toulouse Métropole.

→ Un montant de 2 500 €

- Les produits exceptionnels – Chapitre 77

→ Un montant de 56 500 € dont 30 000 € correspondant à des pénalités de retard facturées sur les marchés de travaux.

- Les opérations d'ordre – Chapitre 042

→ Un montant de 124 703 €

- Le report de l'excédent – Chapitre 002

→ Un excédent reporté de 5 894 450.95 €

3.2 – Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population (fluides – fournitures - entretiens - maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, alimentation de la restauration scolaire, fournitures et prestations pour les écoles maternelles et primaires, saison culturelle...), frais de personnel, subventions accordées, intérêts de la dette... et le virement en autofinancement à la section d'investissement.

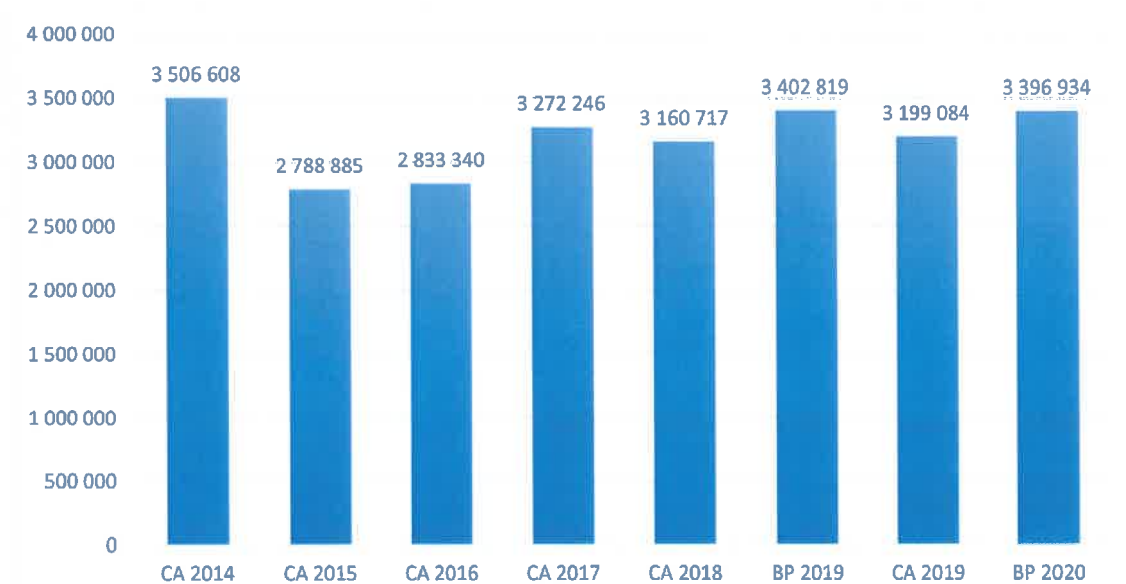


Les dépenses de fonctionnement 2020 s'élèvent à 23 615 081.95 €

▪ Les charges à caractère général – Chapitre 011

→ Les charges à caractère général s'élèvent à 3 396 934 €

Une augmentation de 6.18 % en 2020 par rapport au CA 2019



Une progression de 197 850 €

- Crise sanitaire liée au COVID
- Augmentation des effectifs scolaires
- Crèche de la Plaine coût en année entière
- 2 jours d'école supplémentaires soit 2 460 repas de plus
- Inflation répercutée par les prestataires de services et les fournisseurs
- Mise à jour des plans de maîtrise sanitaire dans 3 restaurants scolaires
- Fonctionnement de août à décembre suite à leur ouverture des nouveaux équipements du Pôle Culturel (médiathèque, maison des jeunes et galerie des artistes)
- Augmentation du prix du carburant et des fluides

▪ Les charges de personnel – Chapitre 012

→ Les charges de personnel s'élèvent 9 389 947.15 €

Une augmentation de 1.59 % en 2020 par rapport au CA 2019



Une progression de 146 897.49 € qui résulte,

De facteurs externes :

- La poursuite pour la 3ème année consécutive de la revalorisation des carrières avec la mise en place du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et rémunération (PPCR)
- Les effets du Glissement Vieillessement Technicité (GVT)

De facteurs internes :

- L'indemnité différentielle (revalorisation du SMIC pour les agents positionnés sur les 1er et 2ème échelon)
- Le surcoût afférent à l'organisation des élections

- Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65

→ Un montant de 2 211 573.77 €

Le chapitre 65 comprend notamment les versements de subventions aux associations, aux budgets annexes et au centre communal d'action sociale.

Pour 2020, le niveau des subventions versées aux associations restera stable afin de maintenir le soutien au tissu associatif.

Pour mémoire :

Depuis 2019, la Ville ne verse plus de subvention à l'AVSB puisque les activités périscolaires sont assurées en régie.

- Les charges financières – Chapitre 66

Il s'agit du règlement des intérêts d'emprunt actuellement en cours,

→ Soit un montant de 251 800 €.

- Les dépenses imprévues – Chapitre 022

L'article L2322-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les membres du conseil municipal peuvent porter au budget un crédit pour dépenses imprévues qui ne peut être supérieur à 7.5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles.

→ Une enveloppe de 93 796.03 € est prévue afin de faire face à des événements non prévisibles.

- Les charges exceptionnelles – Chapitre 67

→ Un montant de 3 000 €, correspondant à l'annulation des titres de l'année précédente, le cas échéant.

- Les atténuations de produits – Chapitre 014

→ Un montant de 145 000 €, composé du :

- Fonds de péréquation intercommunal
- Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU

- Les opérations d'ordre – Chapitre 042

→ Un montant de 1 104 510 €

- Le virement à la section d'investissement – Chapitre 023

→ Un virement de 6 968 521.00 €

ARTICLE 4 – SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1 – Recettes d'investissement



Les recettes d'investissement 2020 s'élèvent à 12 319 420.46 €

- L'affectation du résultat – Chapitre 1068

→ *Le besoin de financement est couvert à hauteur de 3 029 875.57 €*

- Les restes à réaliser 2019

→ *Un montant de 260 618.75 €*

- Le virement de la section de fonctionnement – Chapitre 021

→ *Un virement de 6 968 521.00 €*

- L'emprunt d'équilibre – Chapitre 16

→ *Pas de recours à l'emprunt, le budget s'équilibre avec l'excédent de fonctionnement.*

- Autres immobilisations financières – Chapitre 27

→ *Un montant de 60 125 € dont 50 125 € de dette récupérable*

- Les subventions et participations – Chapitre 13

→ *Une somme de 390 257.00 €*

Correspondant aux subventions notifiées ci-après :

Valorisation du pôle culturel du centre-ville : 165 297 € - Conseil Départemental de la Haute Garonne

Valorisation du pôle culturel du centre-ville : 210 000 € - Préfecture

Effacement des réseaux télécom : 14 960 € - Conseil Départemental de la Haute Garonne

- Le FCTVA – chapitre 10

→ *Pour un montant de 430 000 €, correspondant aux investissements opérés en N-2.*

- Les opérations d'ordre – Chapitres 040 et 041

→ *Un montant de 1 155 023.14 €*

4.2 – Dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement 2020 s'élèvent à 12 319 420.46 €

- Les principales opérations d'équipement

- Valorisation du pôle culturel (AP/CP)

- Construction du groupe scolaire Simone Veil (AP/CP)
- Construction d'une maison de quartier
- Création d'une piste d'athlétisme 4 couloirs et rénovation des terrains du parc de Lagarde
- Entretien des bâtiment communaux
- Rénovation des aires de jeux
- Végétalisation des quartiers
- Acquisition de foncier à la Garrigue pour la construction du 2^{ème} collège et des équipements sportifs
- Travaux et équipements des restaurants scolaires pour permettre une cuisine sur place
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux
- Equipement des services
- Acquisition de matériel informatique
- Acquisition de véhicules
- Poursuite du plan trottoirs et éclairage public 2018-2026

▪ Les Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP)

Article L2311-3 du code général des collectivités territoriales :

"Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiements constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

	VALORISATION DU POLE CULTUREL DU CENTRE VILLE	CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE Simone VEIL
Montant d'origine de l'AP	4 500 000.00 €	8 000 000.00 €
Montant révisé de l'AP	5 550 000.00 €	8 000 000.00 €
Liquidé cumulé fin 2019	3 417 584.96 €	303 291.89 €
CP 2020	2 127 000.00 €	2 600 000.00 €

ARTICLE 5 – COMPARATIF BP 2019 – BP 2020 / BUDGET PRINCIPAL

BP 2020

EVOLUTION

ECART

	BP 2019			
Fonctionnement	24 756 942.95 €	23 615 081.95 €	-4.61 %	-1 141 861.00 €
Investissement	13 579 104.27 €	12 319 420.46 €	-9.28 %	-1 259 683.81 €
TOTAL	38 336 047.22 €	35 934 502.41 €	-6.26 %	-2 401 544.81 €

ARTICLE 6 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Pour le budget 2020, l'évolution des charges à caractère général a été revue à la hausse par rapport au CA 2019 pour tenir compte de l'augmentation des effectifs scolaires qui implique plus de rotations du bus municipal.

Un seul agent titulaire est affecté à temps plein à ce service.

	CA 2019	BP 2020
Exploitation	43 152.66 €	45 700 €
Investissement	0 €	0 €
TOTAL	43 152.66 €	45 700 €

ARTICLE 7 – BUDGET ANNEXE ALAE

Créé en 2019, ce budget annexe concerne les activités périscolaires.

	CA 2019		BP 2020	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	1 620 094.05 €	1 550 403.49 €	1 516 504.33 €	1 516 504.33 €
Investissement	6 000.00 €	4 430.33 €	5 985.00 €	5 985.00 €
TOTAL	1 626 094.05 €	1 554 833.82 €	1 522 489.33 €	1 522 489.33 €

